

Compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2012.

Le conseil municipal d'Uzemain s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain PIERRE afin prendre les décisions suivantes:

Protection des espaces naturels :

La tourbière de Morevoid (située au roulon), classée espace naturel sensible, bénéficiera d'une protection grâce à la signature d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

Le financement sera assuré par le Conseil Général, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse et une participation communale de 5020 € répartie en parts égales sur les exercices 2013 et 2014 sur une estimation totale de 25 100€.

Travaux en forêt:

L'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF destiné principalement à l'amélioration et à la régénération des forêts est adopté. Le programme de travaux d'exploitation a lui aussi reçu un avis favorable.

Finances :

Le taux d'indemnité de conseil du trésorier est fixé à 50% du montant maximum légal.

Suite à un appel d'offres lancé par le Centre de Gestion des Vosges, la proposition d'adhésion au contrat d'assurance statutaire est acceptée. Le taux de cotisation passe de 7,80% à 5,75% pour les mêmes garanties (maintien de salaire du personnel en cas de maladie, accident du travail etc...); des dépenses qui devraient être à la charge de la commune sans l'adhésion à une assurance.

Le conseil municipal propose le changement du lave-vaisselle et du sèche linge du restaurant scolaire en raison du montant élevé des devis de réparations pour ces appareils qui ont rendus de bons et loyaux services durant plus d'une décennie.

Subventions :

Une subvention de 300€ destinée à des petits achats de fournitures pour l'accueil périscolaire sera versée à l'Association Autour des Ecoles d'Uzemain.

Une subvention demandée par les anciens d'AFN pour l'achat d'un drapeau est accordée pour un montant de 200€.

Intercommunalité :

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges :

Le conseil municipal a adopté les propositions de renforcement des réseaux électriques du Roulon (Pichettes) pour un montant de travaux de 166 100€ financé entièrement par le Syndicat, les subventions du Conseil Général et des Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE). Le conseil municipal a également adopté les propositions de la participation financière communale de repose des luminaires au centre d'Uzemain à la suite des travaux de renforcement pour un montant de 2 612€. Mr le maire rappelle que le coût total de ce renforcement de 97 600€ est financé par le syndicat et les types de subventions précitées.

Diverses modifications statutaires ont été validées concernant les structures territoriales suivantes : Pays d'Epinal Cœur des Vosges, Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif, Syndicat Mixte d'Informatisation Communale.

Convention :

Une convention de fourniture de repas par le restaurant scolaire aux stagiaires sapeurs-pompiers en formation au Centre de Secours sera renouvelée avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Le prix du repas est fixé à 10€.

Proposition d'un habitant :

Le maire a procédé à la lecture des échanges de courriers avec M. Etienne BAUR concernant l'entretien du talus lui appartenant ; celui-ci proposant de financer l'élimination des déchets de taille de haie et le fauchage de son talus et précisant qu'une facturation de travaux devrait, dans ce cas, être appliquée pour l'ensemble des propriétaires bénéficiant de ce service.

Le conseil municipal ne retient pas cette proposition et rappelle que la commune continuera d'effectuer le fauchage des talus appartenant ou non au domaine public gratuitement, à condition toutefois que les propriétaires ne demandent pas de services particuliers.

Pour terminer, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu afin de fixer les priorités d'investissement pour les années 2013-2014 ; des dépenses qui concerneront principalement l'entretien du patrimoine communal.

Le maire
Alain PIERRE